



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 30 novembre 2016

Les organismes de services de santé mentale aux enfants et aux jeunes doivent être mieux surveillés et faire l'objet d'analyses accrues : la vérificatrice générale

(TORONTO) Le nombre d'hospitalisations d'enfants et de jeunes ayant des problèmes de santé mentale a augmenté de 50 % depuis 2008-2009, et la province n'a ni analysé les raisons de cette hausse ni pris de mesures concernant celle-ci, observe la vérificatrice générale, Bonnie Lysyk, dans son *Rapport annuel 2016*.

Un Ontarien sur cinq éprouvera un problème de santé mentale au cours de sa vie, dont la majorité commence durant l'enfance ou l'adolescence.

« Il est essentiel que le gouvernement fasse de son mieux pour comprendre les raisons de ces statistiques troublantes, et qu'il fournisse en temps opportun les traitements appropriés pour ainsi éviter les coûts sociaux et financiers potentiellement élevés qui découleraient du fait de ne pas s'attaquer à cette question de façon proactive. Il est également préoccupant que beaucoup de nos constatations de cette année soient semblables à celles que nous avons faites dans nos audits de 2003 et de 2008 », a déclaré Mme Lysyk aujourd'hui, après le dépôt de son rapport à l'Assemblée législative.

En 2015-2016, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (le Ministère) a versé 438 millions de dollars à plus de 400 fournisseurs de services de santé mentale pour les enfants et les jeunes afin de financer les services offerts aux 120 000 clients inscrits cette année-là.

La vérificatrice générale a constaté que, malgré la hausse de 50 % du nombre d'hospitalisations d'enfants et de jeunes ayant des problèmes de santé mentale, le Ministère n'a pas travaillé de concert avec les autres ministères participant à la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances du gouvernement pour analyser les raisons de cette augmentation et prendre des mesures à l'égard de celle-ci.

En outre, la vérificatrice générale a observé que le Ministère ne surveille pas le rendement du programme Services de santé mentale pour enfants et jeunes et des organismes de services pour s'assurer qu'ils fournissent des services de santé mentale de manière rentable.

Voici d'autres importantes constatations du rapport :

- Le Ministère continue d'affecter la majorité des fonds aux organismes en se basant sur les affectations antérieures, au lieu de tenir compte des besoins en santé mentale des enfants et des jeunes qu'ils servent.
- Le Ministère ne cherche pas à déterminer les raisons des écarts importants entre les organismes en ce qui concerne les coûts par client et le nombre de clients par chargé de cas. Par exemple, 1 organisme sur 5 environ fournissant 5 services de santé mentale de base déclarait des coûts moyens par client qui étaient au moins 50 % plus élevés que la moyenne provinciale.

- Certaines exigences relatives au programme du Ministère sont trop générales, ce qui accroît le risque d'un manque d'uniformité dans la façon dont elles sont interprétées et appliquées par les organismes. Par exemple, le Ministère exige que les clients soient informés à intervalles réguliers de leur position sur les listes d'attente, mais il n'a pas précisé ce qu'il entendait par « intervalle régulier ». Par conséquent, un seul des organismes que nous avons visités avait adopté un calendrier pour informer les clients de leur position sur les listes d'attente.

-30-

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(416) 327-1326

Le rapport est accessible à www.auditor.on.ca.

 @OntarioAuditor